

Vendredi, 19 janvier 1934.

Fondations fascistes
suisses à l'étranger.

V e r b a l .

M. le chef du département politique communique qu'il a été avisé il y a quelque temps par M. Wagnière de l'intention du colonel Arthur Fonjallaz et de l'avocat tessinois Rezzonico de créer un groupe fasciste suisse à Milan, sous la direction de M. Bühler, président de la chambre suisse du commerce. Il a donné pour instructions à M. Wagnière de faire une démarche pressante auprès de ce dernier pour le prier de renoncer à ce projet. Mais cette intervention n'a eu aucun résultat, puisque les journaux annoncent la constitution, sous la présidence de M. Bühler, d'un groupe fasciste suisse de la Haute-Italie, comprenant la Lombardie, le Piémont et la Ligurie.

Cette création est infiniment regrettable. Il est à craindre, en effet, d'abord qu'elle ne soit un élément de division pour la colonie suisse, en outre que les autorités italiennes ne traitent plus favorablement des Suisses affiliés au groupe fasciste que les autres. Sans doute, le fascisme italien ne devait-il pas être, à l'origine, un objet d'exportation, mais depuis quelques années les avis se sont modifiés à cet égard, et le fascisme prétend aujourd'hui marcher à la conquête de l'Europe et du monde. Nous avons donc des raisons sérieuses pour entraver par tous les moyens le développement du fascisme suisse en Italie. Mais ces moyens ne sont malheureusement pas nombreux.

On peut se demander si nous ne devrions pas en appeler au gouvernement italien. A vrai dire, il serait singulier de devoir recourir aux bons offices d'un gouvernement étranger pour rappeler à la raison des Suisses qui n'ont pas voulu suivre nos conseils. Mais même au cas où l'on passerait outre à cette considération,



il reste à savoir si une telle démarche aurait une utilité quelconque, si le gouvernement italien serait disposé à prendre des mesures qui iraient directement à l'encontre de l'idée fasciste. On doit en douter. Et il faut ajouter qu'après avoir laissé se fonder à Milan et ailleurs des sociétés politiques suisses, nous serions mal venus de demander des mesures contre une association politique dont les buts se rapprochent précisément beaucoup de ceux du gouvernement italien.

M. Motta a néanmoins prié M. Wagnière de sonder l'opinion gouvernementale à Rome. Il demande aujourd'hui au conseil d'approuver les mesures prises et d'inviter le département à poursuivre son activité dans la même direction.

M. le chef du département de justice et police fait observer que l'affaire intéresse également nos colonies en Allemagne, où il s'est formé des groupes nationaux-socialistes suisses. Ces formations présentent, outre le danger signalé par le chef du département politique, celui d'encourager les naturalisations et de favoriser ainsi un mouvement très actif tant en Allemagne qu'en Italie. Il est difficile d'assister passivement à ces formations. Mais les voies à suivre pour les entraver ne sont pas nombreuses. L'appel de M. Wagnière n'ayant pas été entendu, nous devons renoncer à agir par la persuasion à l'égard de nos nationaux. Il ne saurait être question non plus pour le Conseil fédéral de traiter différemment ceux qui sont entrés dans des groupements fascistes. Le seul moyen à notre disposition est donc, quelques inconvénients qu'il présente, de s'adresser au gouvernement italien. Il ne doit pas être impossible de le convaincre qu'il n'a pas lui-même d'intérêt à favoriser des groupements dont le développement sera déterminé beaucoup moins par des convictions que par des intérêts. Nous pouvons, d'autre part, donner l'assurance aux gouvernements étrangers que nous ne permettrions pas à leurs nationaux de former sur notre territoire des groupements qui se rattacheraient à la politique suisse. L'entreprise vaut en tout cas la peine d'être tentée, et plus tôt nous agirons, plus efficace sera notre intervention, car si nous laissons se développer le mouvement actuel il nous sera impossible ensuite d'en devenir maître.

Il ressort de la discussion que tous les autres membres déconseillent actuellement une démarche auprès du gouvernement italien et comptent plutôt sur l'opinion publique suisse pour arrêter le mouvement. En conséquence, M. le président constate:

1° que le conseil est unanime à désapprouver la formation, dans nos colonies, de groupes qui transportent des conflits politiques sur territoire étranger;

2° qu'il est également unanime à approuver les mesures prises jusqu'ici par le département politique en Italie;

3° que dans sa majorité il n'estime pas le moment venu de faire une démarche auprès du gouvernement italien, la situation devant être éclaircie d'abord par les sondages de M. Wagnière.

Extrait du procès-verbal au département politique (chef et division) pour son information.

Pour extrait conforme:

Le secrétaire,

G. V. Couet